

Francoise GOMEZ
3, rue de la Diane
EPERNON

Objet : Enquête publique du 7 au 22 février 2022 sur « l'Aménagement du parking des Ruelles et de circulation douces de la ville d'Épernon »

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Mes remarques portent essentiellement sur la création des 35 places de parking prévues sur la **parcelle des Ruelles**.



Contexte : La municipalité d'Épernon souhaite rendre piétonne la place Aristide Briand en supprimant la majeure partie des 34 places actuelles de parking. La création du parking des Ruelles est présentée comme inévitable pour répondre à un besoin de parking au plus près du centre-ville « afin de desservir les activités suivantes :

- les futurs jardins partagés
- les activités de loisir de proximité
- les cheminements doux, nouvellement créés

Cette parcelle est un ancien verger qui n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années. Des ronciers et arbres fruitiers redevenus sauvages se sont développés la rendant actuellement inaccessible. Elle se situe en secteur naturel (Cf : volet 3 – Paragraphe 1.2.5)

Epernon, « Petite cité de caractère », doit conserver son patrimoine de ruelles piétonnes et son environnement champêtre au plus près du centre-ville sans avoir à « camoufler » les véhicules du futur parking par l'implantation d'une petite haie bocagère.

L'aménagement prévu du parking a un impact irréversible à long terme : « *implantation de structure de chaussées sur 50 cm sur une surface de 900 m².* »

Cet aménagement va à l'encontre des orientations de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Dans la présentation du projet, l'Agence de l'Eau Seine Normandie préconise de « *mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité* ».

On va détruire un patrimoine existant en zone humide et on doit compenser cette destruction au lieu de réhabiliter la parcelle en jardins tels qu'ils existaient autrefois.

Je ne suis pas contre la création de cheminements doux et du parcours pédagogique à travers la zone humide des vergers mais le besoin de stationnement tel que présenté n'est pas probant.

Extrait du volet 4 de l'étude : « *Cette opération sera combinée à la création d'un parking à proximité immédiate pour que le public puisse s'y rendre aisément* ».

Des emplacements supplémentaires de parking peuvent être créés sur l'actuelle place du Forum sans avoir d'impact sur l'espace nécessaire au marché ou aux différentes manifestations. Un agrandissement de cette même place à des fins de parking aurait moins d'impact que de raser la zone humide des Ruelles

Cette solution diminuerait grandement le budget prévisionnel de 786 000 euros HT.

Quant à la synthèse des coûts, les prix pour les aménagements pour la faune me semblent prohibitifs.

Autre remarque : Je ne comprends pas non plus la nécessité d'un stationnement de longue durée prévu pour ce nouveau parking (voir page 12 du volet 4) pour « *faciliter l'accès à des activités de plein air ou de loisirs sans limite de temps* ».

En conclusion, la zone humide que représente la parcelle des Ruelles destinée au futur parking doit être conservée et réhabilitée en vergers et jardins partagés. Il faut garder ce poumon vert au cœur de la ville.

PS : je me suis permise de copier quelques photos ou schémas des différents documents de l'étude pour une compréhension synthétique de mes propos.

